



Communiqué de Presse

Total propose un solde de dividende 2018 de 0,64 €/action et un dividende de 2,56 €/action au titre de l'exercice 2018, en hausse de 3,2% par rapport à 2017

Total annonce la fin de l'option pour le paiement du dividende en actions

Paris, 7 février 2019 – Le Conseil d'administration, réuni le 6 février 2019, a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 29 mai 2019, la distribution d'un dividende de 2,56 €/action au titre de l'exercice 2018 en hausse de 3,2% par rapport à 2017, conformément à la politique de retour à l'actionnaire sur la période 2018-20 annoncée en février 2018. Compte tenu des trois acomptes sur dividende de 0,64 €/action décidés par le Conseil d'administration, le solde du dividende au titre de l'exercice 2018 s'élèvera à 0,64 €/action.

Compte tenu de la situation financière solide du Groupe, le Conseil d'administration a décidé de proposer à cette Assemblée que le solde de 0,64 €/action soit exclusivement versé en numéraire. Le Conseil d'administration a également décidé de ne pas proposer à cette Assemblée la reconduction de l'option pour le paiement du dividende en actions au titre des acomptes sur dividende susceptibles d'être décidés par le Conseil d'administration au titre de l'exercice 2019 et qui seront donc versés exclusivement en numéraire.

Dès lors, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale, les actionnaires et les détenteurs d'American Depositary Shares (ADS) recevront le solde du dividende au titre de l'exercice 2018 en numéraire selon le calendrier suivant :

	<u>Actionnaires</u>	<u>Détenteurs d'ADS</u>
Date de détachement du dividende	11 juin 2019	7 juin 2019
Date de paiement	13 juin 2019	2 juillet 2019

Par ailleurs, le Conseil d'administration a également décidé de modifier le calendrier de paiement du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018 publié le 26 octobre 2018 en application des nouvelles règles de marché d'Euronext Paris concernant les dividendes avec option de paiement en actions en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le calendrier de paiement de ce troisième acompte au titre de l'exercice 2018 est modifié comme suit :

Calendrier du troisième acompte	En 2019
Détachement du dividende	19 mars
Date d'enregistrement des positions	20 mars*
Période d'option pour le paiement en actions nouvelles	21 mars** – 28 mars
Paiement en numéraire/Livraison des actions	5 avril

*Auparavant le 18 mars.

**Auparavant le 19 mars.

Ces règles ne concernant que les actions admises aux négociations sur Euronext Paris, le calendrier applicable aux détenteurs d'ADS publié le 26 octobre 2018 demeure inchangé.

Le Conseil d'administration se réunira le 13 mars 2019 afin de décider des conditions de mise en distribution de ce troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2018 et notamment du prix d'émission des actions nouvelles qui seront émises.

À propos de Total

Total est un acteur majeur de l'énergie, qui produit et commercialise des carburants, du gaz naturel et de l'électricité bas carbone. Nos 100 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie meilleure, plus sûre, plus abordable, plus propre et accessible au plus grand nombre. Présent dans plus de 130 pays, notre ambition est de devenir la *major* de l'énergie responsable.

* * * * *

Total contacts

Relations Médias : +33 1 47 44 46 99 | presse@total.com | @TotalPress

Relations Investisseurs : +44 (0)207 719 7962 | ir@total.com

Avertissement

Ce communiqué de presse est publié uniquement à des fins d'information et aucune conséquence juridique ne saurait en découler. Les entités dans lesquelles TOTAL S.A. détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. TOTAL S.A. ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait des actes ou omissions émanant desdites sociétés. Les termes « TOTAL », « Groupe TOTAL » et « Groupe » qui figurent dans ce document sont génériques et utilisés uniquement à des fins de convenance. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence aux filiales ou à leurs collaborateurs.

Ce document peut contenir des informations et déclarations prospectives qui sont fondées sur des données et hypothèses économiques formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TOTAL S.A. ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document.